

important marché dans le Middle-West des États-Unis. Durant cette dernière période son essor a été plus rapide, en dépit d'un tarif américain élevé de 1930 à 1936.

Qu'a-t-on fait, en réalité, ces vingt dernières années pour l'industrie de la pêche du littoral de l'Atlantique? La politique de l'ancien régime a consisté à consacrer la décadence de nos localités de pêche et à l'afficher sur des cartes postales, en la qualifiant de pittoresque. On s'efforçait d'écartier les objections par une réponse toute faite: il faudrait du temps pour remettre sur pied l'industrie de la pêche. On pouvait le dire que cela prendrait du temps! Il faudra certainement du temps, maintenant, après des années de négligence. L'ancien gouvernement ne s'est pas donné la peine d'y pourvoir. Il lui aurait fallu une éternité. D'après la loi des probabilités, il aurait pu arriver par hasard, si le gouvernement était resté éternellement au pouvoir, qu'on trouve une solution à force de tâtonnements. Un singe, si on lui apprend à toucher les clés d'une machine à écrire, pourrait un jour ou l'autre écrire une pièce de Shakespeare.

Il y aura la semaine prochaine un congrès libéral, où l'on répétera sans doutes les mêmes lieux communs sur les pêcheries. Au congrès libéral de 1919, les résolutions touchant les pêcheries se résumaient à cinq mots: "Filets, fils, équipement de pêche". On voulait abaisser les droits douaniers. En 1948, un autre chef a été choisi et on a adopté la résolution suivante:

Le parti libéral appuiera la mise en œuvre de nouveaux programmes visant à étendre les marchés national et étranger du poisson, à favoriser l'abaissement du coût de l'équipement de pêche et l'établissement de services suffisants de débarquement, de moyens appropriés de mouillage et d'appareils destinés à favoriser la navigation, de même que l'amélioration des méthodes de pêche.

M. McIvor: Très bien!

M. Morris: Bravo, en effet. Voyons si cette résolution s'est vérifiée.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Bell (Saint-Jean-Albert): La vieille lutte.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député pourrait-il maintenant nous lire la résolution sur la pêche adoptée par la convention conservatrice de 1956?

M. Morris: Permettez-moi de remettre cela à plus tard. Je ne l'ai pas apportée avec moi. Cependant, je me ferai un plaisir de la consigner au compte rendu le plus tôt possible après mon discours. Je ne l'ai pas ici.

L'hon. M. Pickersgill: Autrement dit, l'honorable député est venu sans apporter sa propre résolution?

M. Morris: C'est exact. Je suis venu en laissant un grand nombre de résolutions, sur un grand nombre de questions,...

L'hon. M. Pickersgill: Cela se voit.

M. Morris: ... adoptées par le parti conservateur et le parti libéral. Vérifions donc ce qui s'est réalisé dans l'industrie de la pêche. En 1954, la valeur de la production des établissements de préparation du poisson dans la région de l'Atlantique, de moins de \$199,999, a représenté au total 83.9 p. 100 de la production globale. Sur la côte de l'Ouest, dans la région du Pacifique, les établissements qui ont produit pour une valeur analogue n'ont compté que pour 51.2 p. 100 dans leur région. Quant à la valeur brute des ventes, une proportion de 25.1 p. 100 s'établissait au-dessous de \$200,000 dans la région de l'Atlantique, tandis que dans la région du Pacifique cette proportion n'était que de 2.8 p. 100.

Pour juger comme il faut les effets du programme, examinons quel était le nombre des pêcheurs. En 1944, il y en avait au Canada, à l'exclusion de Terre-Neuve, 64,200; or, en 1950, il n'y en avait que 700 de plus. Vérifions l'embauchage dans les usines de préparation du poisson des provinces Maritimes et de Québec. En 1954, le nombre d'employés était exactement le même qu'en 1917. De 1944 à 1950, ce nombre a diminué de 100.

Examinons quel a été le programme du gouvernement libéral à l'égard du prix du poisson. J'ai ici le chapitre 120 des Statuts révisés du Canada, soit la loi sur le soutien des prix des produits de la pêche, loi adoptée en 1944 qui n'a pas été promulguée avant 1947. Qu'a-t-on fait en vertu des vastes pouvoirs que prévoit cette loi? La loi sur le soutien des produits de la pêche autorise l'Office à acheter directement ou par l'intermédiaire d'agents tout produit de la pêche si ce dernier, lors d'une inspection, répond aux normes de catégorie et de qualité prescrites en vertu ou sous le régime de la loi, et de payer au producteur d'un produit de la pêche, directement ou par l'intermédiaire de l'agent, la différence entre un prix prescrit par l'Office pour ce produit de la pêche et le prix moyen déterminé par l'Office.

L'honorable député de Bonavista-Twilligate qui, ce matin, a dépeint l'honorable député de Queens-Lunenburg comme manquant de maturité, ne devrait pas oublier que ce jeune homme qui siège juste en face de moi pêchait à la ligne dans un doris quand, lui, il maniait le crayon dans les services de l'État en attendant son entrée en politique. Et voilà l'honorable député qui s'inquiète tant de notre attitude à l'égard des pêcheries. Le 8 juin dernier, soit 48 heures avant les élections, voici à quels prix le poisson se vendait à Halifax...